

Prélude VII

L'acte analytique et l'École de psychanalyse

Luis Izcovich[1]

Que sait un psychanalyste de la psychanalyse? Ce qu'il en sait se fonde avant tout sur sa propre expérience. Une analyse menée jusqu'à son terme — c'est-à-dire jusqu'à l'irréductible du symptôme — implique, en premier lieu, que l'analyste lacanien ne s'oriente pas à partir d'une identification à son propre analyste. Il s'agit d'une orientation par un savoir qui ne procède pas d'une identification. Si l'on exclut l'identification, reste la question de ce qui fonde l'orientation de l'analyste. Lacan (1967a/2001) a forgé une conception centrée sur la proposition selon laquelle “l'analyste ne s'autorise que de lui-même”. Celle-ci est la conséquence logique de son élaboration sur l'acte. Si l'analyse prépare l'analysant à la rencontre avec l'acte, il en découle que le passage à la position d'analyste — pour peu qu'il s'agisse d'un véritable acte — dépend d'une autorisation sans Autre. Cela ne justifie en rien, toutefois, un “tout est permis”. Cela signifie fondamentalement que l'analyste ne s'autorise de lui-même qu'à condition d'avoir traversé l'expérience de sa propre analyse. Il ne s'agit donc pas, de la part de Lacan, d'une proposition libérale affirmant que chacun s'autorise quand bon lui semble.

[1] Psychanalyste. AME de l'EPFCL. Membre fondateur d'EPFCL-France. Psychiatre. Docteur en psychanalyse de l'Université Paris VIII. Dirige les Éditions *Stilus*.

Au contraire, l'accent est mis sur la responsabilité de celui ou de celle qui prend le risque d'occuper la place de l'analyste, tout en soulignant la dimension d'une solitude nécessaire. Le sujet est seul à l'instant de la traversée propre à l'acte, et il est seul également dans la tâche d'être analyste, où se renouvelle pour lui la nécessité d'opérer à partir de l'acte. C'est uniquement si la traversée de l'expérience de l'analyse s'avère être un acte que celui qui devient analyste pourra occuper la place de semblant d'objet *a*. Cela signifie que l'analyste n'est pas sujet. Ce qui constitue l'être de l'analyste est ce qui reste du sujet une fois franchi le plan des identifications, c'est-à-dire un reste (ou déchet), comme le disait Lacan.

C'est une question cruciale à notre époque: se dire lacanien peut recouvrir des réalités diverses, et parfois même une autorisation fondée sur une imposture. D'ailleurs, si l'on admet que “l'analyste ne s'autorise que de lui-même”, qui peut prétendre assumer la fonction de dénoncer l'imposture? C'est la raison pour laquelle Lacan a inventé un dispositif institutionnel intimement lié à l'expérience de l'analyse. En effet, il revient à l'École de psychanalyse non pas une fonction de contrôle, mais celle de mettre à l'épreuve ceux qui désirent se confronter à autrui face à la question énigmatique de ce qu'est une psychanalyse — lacanienne, ajoutons-le.

Ces questions ont un point de départ: celui que Lacan (1967-1968/2024) soulève dans son séminaire *L'Acte psychanalytique*. Il s'agit de savoir quel acte serait capable de produire un désir nouveau. Il n'est pas anodin que, dans plusieurs de ses textes, pour évoquer l'avenir de la psychanalyse et les modalités de sa transmission, Lacan fasse référence au style de Freud ainsi qu'au style de l'acte. Dès lors, il nous semble judicieux d'aborder la question suivante: à quelles conditions le discours analytique peut-il demeurer un symptôme de notre époque, sans se laisser absorber par la prescription sociale, mais sans pour autant se marginaliser dans une position d'exclusion par rapport aux discours dominants?

En d'autres termes, notre intérêt porte sur la responsabilité de l'analyste à faire ex-sister une thérapeutique différente des autres. L'approche des styles de l'acte dans leur rapport à l'émergence d'un désir nouveau devient donc essentielle; elle nous

ramènera au point d'incidence de l'École, lorsqu'il s'agit de soutenir que l'analyste demeure un symptôme au sein des discours.

Notons ce qui constitue la spécificité de l'acte analytique: il implique la mise en question de l'Autre et de sa structure de faille.

C'est de là que Lacan tire les conséquences pour l'acte psychanalytique, qui consiste dans le passage de la tâche d'analysant à la position de psychanalyste; c'est l'acte par lequel l'analysant, s'autorisant de lui-même et de quelques autres, s'autorise à recevoir des analysants. L'acte psychanalytique est donc le moment électif où l'analysant passe au statut de psychanalyste.

En ce sens, l'acte psychanalytique est l'acte qui institue quelqu'un comme analyste. Il existe, par ailleurs, des actes qu'il accomplit au cours de l'analyse. Ceux-ci découlent de l'acte fondamental de s'autoriser comme analyste et s'inscrivent dans cette séquence qu'ils contribuent, par conséquent, à former.

Déduisons-en donc que le désir de l'analyste a une structure d'acte; il ne s'analyse pas. Cet acte est fondateur et sert, dès lors, de référence aux actes accomplis durant l'analyse. Mais cela s'inscrit également en perspective avec notre conception de l'École.

En rendant publique sa *Proposition du 9 octobre 1967 sur le psychanalyste de l'École*, Lacan (1967a/2001) considère qu'il accomplit un acte, au sens où il en parle dans le séminaire contemporain de cet événement. Plus tard, en 1975, dans son séminaire *RSI*, il affirme que le “dire est un acte” (Lacan, 1975). L'acte, en effet, advient à partir d'un dire et transforme le sujet. Ainsi se construit une paire opposée: d'un côté, l'indétermination du sujet, qui marque la position de celui-ci jusqu'au terme de l'analyse; de l'autre, la certitude de l'acte. L'acte suppose donc un dépassement de l'inhibition, l'élucidation du désir et le courage de conclure, mais aussi sa démonstration, ses preuves, sans lesquelles il ne pourrait être qu'une réponse intuitive du sujet. En ce sens, l'acte noue l'analyse et l'École.

Effectivement, l'acte suppose un changement sans retour. Mais comment le savoir avant sa réalisation? Comment avoir la certitude d'un acte? Lacan (1967b/2001)

formule une phrase décisive à propos de l'acte: "C'est ce qui dépend de ses suites". Car ce n'est qu'après coup que l'on sait qu'il y a eu un changement. Cela nous éclaire sur les raisons de la place éminente accordée par Lacan à l'acte analytique, au point de le distinguer de l'ensemble des actes et d'en faire le modèle qui éclaire tout acte. L'acte psychanalytique, tout comme l'École, constituent donc un point de perspective rendu présent par l'analyste à chaque entrée en analyse.

Références Bibliographiques

LACAN, Jacques. (1967a). Proposition du 9 octobre 1967 sur le psychanalyste de l'École. In: Autres écrits. Paris: Éditions du Seuil, 2001.

LACAN, Jacques. (1967b). Discours à l'EFP. In: Autres écrits. Paris: Éditions du Seuil, 2001. p. 261.

LACAN, Jacques. (1967-1968). Le Séminaire. Livre XV: L'acte psychanalytique. Paris: Éditions du Seuil, 2024.

LACAN, Jacques. (1974-1975). Leçon du 15 avril 1975. Le Séminaire, livre XXII: R.S.I. Paris, 1975. Inédit.

Novembre, 2026